



## Bail precare et propriété végétal

Par **thierrygard**, le **15/12/2011** à **13:32**

Bonjour a tous et a toutes

Je suis actuellement locataire en partie sur une exploitation arboricole, dont la société du fermier a subi une liquidation judiciaire.

La première année j'ai joui d'une occupation précaire du fermier en nom propre. qui est tombé en liquidation personnelle l'année suivante.

La deuxième année un bail précaire du propriétaire foncier.

Et pour cette 3ème année, je me vois proposer des propriétaires en indivision un nouveau bail précaire qui me va très bien par ailleurs pour le moment.

Ma première question est; avant de recommencer le travail sur l'exploitation, Le liquidateur qui ne s'est pas manifesté depuis 2 ans peut-il demander une indemnité au fermier sortant alors que le bail a été rompu avant terme et que finalement si je ne m'étais pas occupé des arbres pendant ces 2 ans, ceux-ci seraient morts ?

Peut-il me réclamer une indemnité quelconque puisqu'il prétend être le propriétaire du végétal ?

Et ma dernière question, si je recommence les travaux peut-il m'interrompre avant la levée de la récolte ?

D'avance merci de me répondre

Thierry